



# ROSEMÈRE

*Vivre Fleurir Grandir*

Adoption : Juillet 2015  
Mise à jour administrative : Juin 2016

POLITIQUE VISANT  
LES *familles* ET LES *ainés*



Municipalité  
amie des aînés

En partenariat avec :

Famille  
Québec





# POLITIQUE VISANT LES *familles* ET LES *aînés*

## TABLE DES MATIÈRES DE L'ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Préambule	3
Mot de la mairesse	4
Mot du conseiller, responsable des questions familiales et des aînés	4
Vision, mission, valeurs et définitions	5
Mesures déjà mises en place	8
Orientations et objectifs généraux	11
Environnement et urbanisme	12
Services communautaires et récréatifs	13
Participation sociale	14
Soutien communautaire et services de santé	15
Sécurité des biens et des personnes	16
Communications et information	17
Transport	18
Remerciements	19





## PRÉAMBULE

Voulant s'assurer que ses pratiques correspondent toujours aux besoins de la population, la Ville de Rosemère décidait, en 2014, de procéder à la révision de sa politique familiale datant de 2004 et d'y intégrer le volet Municipalité amie des aînés (MADA), orienté sur l'adaptation des services et des programmes dans un contexte de vieillissement de la population.

Cette démarche répond à la nécessité de se mettre à jour en tenant compte, d'une part, des besoins actuels des familles roseméroises et, d'autre part, de porter une attention particulière aux aînés. En mars 2014, le Conseil municipal de la Ville de Rosemère adoptait donc une résolution afin de « créer un comité ayant pour mandat d'actualiser la politique familiale municipale et, dans le cadre de la démarche MADA, d'évaluer les meilleures façons d'adapter les politiques, les services et les structures à la réalité des personnes aînées de la communauté (...) ».

Ce comité, où siégeaient un élu, une cadre des Services communautaires, des représentants d'organisations du milieu et des citoyens, a supervisé l'ensemble des travaux confiés à des consultants externes. La démarche a largement reposé sur une approche consultative combinant des groupes de discussion (citoyens, élus et employés municipaux) et l'administration en ligne d'un questionnaire visant les familles. Les aînés avaient déjà été consultés lors d'un vaste forum tenu en 2013. Au total, plus de 200 personnes ont participé aux consultations.

La politique visant la famille et les aînés de Rosemère se veut mobilisatrice. Les orientations et les objectifs qui y sont formulés visent à maintenir et à bonifier, pour les familles et les aînés, le milieu de vie exceptionnel qu'est la communauté roseméroise.





## MOT DE LA *mairesse*

C'est avec grande fierté que le Conseil municipal donne suite à un projet qu'il s'était engagé à réaliser, à savoir de mettre à jour la Politique familiale afin d'y intégrer les aînés comme membres à part entière de la famille roseméroise. Cette démarche répond aussi à la reconnaissance gouvernementale de Rosemère à titre de Municipalité amie des aînés.

Cette politique s'avère un outil d'importance pour les gestionnaires municipaux qui doivent planifier l'offre de services à la population et les investissements en tenant compte des changements démographiques. Il faut également garder à l'esprit que le rôle de la municipalité a beaucoup évolué. Elle ne se limite plus aux services de base, qu'il s'agisse de loisirs, de vie culturelle, d'environnement ou de soutien aux démunis, la municipalité joue aujourd'hui un rôle déterminant dans le quotidien de ses citoyennes et citoyens.

La Politique visant les familles et les aînés exprime une vision permettant aux Roseméroises et aux Rosemérois de continuer à Vivre, Fleurir et Grandir dans un milieu de vie distinctif !

**Madeleine Leduc**

## MOT DU *conseiller*

### **Responsable des questions familiales et des aînés**

Cette politique est le fruit de nombreuses heures de travail dans le cadre d'une démarche rigoureuse, ouverte et consultative. Les membres du comité de suivi souhaitaient s'investir avec énergie afin que ce document reflète le plus fidèlement possible les aspirations et les besoins des citoyennes et citoyens. C'est mission accomplie !

Je tiens à remercier mes collègues du Conseil municipal d'avoir non seulement appuyé nos travaux, mais d'y avoir contribué de manière significative. Je veux également saluer l'apport de chacun des membres du comité de suivi, de même que celui des employés de la Ville de Rosemère ayant participé au processus.

L'adoption de la Politique visant les familles et les aînés représente une importante étape. Le défi à relever consiste à la faire vivre et à la déployer efficacement pour le mieux-vivre de nos concitoyennes et concitoyens. J'ai confiance qu'ensemble nous réussirons !

**Normand Corriveau**





## VISION, MISSION, *valeurs* ET DÉFINITIONS

Les principes directeurs sous-jacents à l'élaboration de la présente politique et du plan d'action qui l'accompagne ont été définis pour l'ensemble de la Ville. En outre, cet énoncé est en quelque sorte le document fondateur sur lequel s'appuieront les décisions, les politiques et les règlements de la Ville de Rosemère afin de la projeter dans le futur.

### VISION

La Ville de Rosemère est une organisation humaine et responsable, qui priorise l'harmonie avec ses citoyens et citoyennes, la culture, le développement durable, l'environnement et le patrimoine.

C'est aussi une Ville ayant la ferme conviction que le dialogue constant avec ses citoyennes et citoyens, ses différents partenaires de même que le consensus en découlant permettent de faire face aux grands enjeux et défis des prochaines années.

Rosemère est une ville belle, écoresponsable, soucieuse de contribuer, pour ses citoyennes et citoyens, à une qualité de vie exceptionnelle, et d'offrir à sa communauté d'affaires un cadre propice à sa prospérité.

### MISSION

La Ville de Rosemère s'est donné pour mission d'offrir à sa population des services de qualité, adaptés aux besoins des différents groupes d'âge, et ce, en respectant ses ressources humaines et financières.

Ainsi, la Ville de Rosemère a fixé les objectifs suivants :

- Assurer la pérennité de l'excellente santé financière en maintenant une gestion rigoureuse et responsable.
- Poursuivre les efforts visant à améliorer constamment la qualité de vie des familles, des aînés et des jeunes.
- Orienter les actions visant la protection de l'environnement et des espaces verts.
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et favoriser la diversité dans le développement des arts, de la culture et des loisirs.
- Perpétuer son statut de ville dynamique, en concertation avec les intervenants du milieu qui sont générateurs de l'activité économique, sociale et culturelle.





## VISION, MISSION ET *valeurs* (SUITE)

### VALEURS

Afin de perpétuer un contexte harmonieux, favorisant la croissance, la reconnaissance et la qualité de vie, la Ville de Rosemère a établi des valeurs propres à sa communauté et que partagent les élus et les employés municipaux, mais aussi la population, les organismes et la communauté d'affaires.

Par conséquent, la Ville de Rosemère souscrit aux valeurs suivantes :

- L'appartenance et la fierté;
- L'intégrité et la transparence;
- L'éthique;
- L'esprit d'équipe;
- La satisfaction du citoyen;
- La saine gestion financière;
- Le respect entre les individus.







## DÉFINITIONS

### FAMILLE

« La Ville de Rosemère considère la famille comme la cellule de base de notre société et le premier lieu d'apprentissage et de socialisation des individus. La famille se traduit aujourd'hui en différents types : familles traditionnelle, monoparentale, recomposée, d'accueil, etc. Lorsque l'on parle de famille, on englobe la totalité des familles constituées d'au moins deux personnes qui entretiennent entre elles un lien d'autorité parentale.

Aux fins d'application de sa politique familiale, la Ville de Rosemère entend toutefois porter une attention particulière aux besoins des familles dont l'un des enfants est mineur. » (définition provenant de la politique familiale de Rosemère, *La famille, toujours en tête*)

### AÎNÉS

Les différentes instances gouvernementales et organisations non gouvernementales intervenant auprès des aînés diffèrent dans leur définition de la clientèle aînée, mais le critère discriminant demeure l'âge chronologique. Le seuil le plus souvent retenu est 65 ans, mais parfois également 60 ou 55 ans. Mais quand devient-on un aîné? Le débat autour de cette question n'est pas terminé et ne permet pas d'en arriver à une définition finale.

Aux fins de la présente démarche, le terme « aîné » fait référence à l'individu dont le processus de vieillissement se confirme soit par un état psychologique (la personne se perçoit elle-même comme étant un aîné), social (la personne est socialement désignée comme étant un aîné) ou biologique (la personne montre des signes de sénescence et présente donc une dégradation des fonctions de l'organisme). Certaines étapes de la vie peuvent renforcer ces états, comme la retraite, le fait de devenir grand-parent, l'admissibilité aux programmes destinés aux aînés, la perte de capacités, etc.





## Mesures DÉJÀ MISES EN PLACE

La Ville de Rosemère s'avère déjà très active en ce qui a trait à l'intervention auprès des familles et des aînés.

### ACTIONS ET INTERVENTIONS S'APPLIQUANT AUX DEUX CLIENTÈLES

- **Tables de concertation et initiatives concertées.** La Ville de Rosemère siège à diverses tables de concertation et agit ainsi, à titre de partenaire, dans nombre d'autres projets visant les familles et les aînés. La Ville maintient par conséquent des liens réguliers avec d'autres instances gouvernementales ou paragonnementales (MRC, CSSS, etc.) ainsi qu'avec les organismes à desserte régionale, supralocale ou locale.
- **Politique familiale.** La politique familiale, *La famille, toujours en tête* (2004), annonçait des orientations et des objectifs prioritaires et des mesures dans les domaines suivants : sécurité publique et transport; loisirs, culture et développement communautaire; environnement; communications et organisation municipale; territoire, urbanismes et habitation. Plusieurs des mesures énoncées visaient à la fois les familles et les aînés, et s'articulaient autour de considérations touchant directement la qualité de vie des personnes, dans un contexte de proximité.
- **Politique culturelle.** La politique culturelle de Rosemère (2004) énumère différentes pistes d'intervention, dont trois sont particulièrement en lien avec l'intervention auprès des familles et des aînés : promotion des arts et de la culture; maintien et développement des liens de partenariat; continuité du soutien offert pour les activités artistiques et culturelles s'adressant aux citoyens de tous âges et aux familles. Il faut également mentionner que la Ville de Rosemère est intégrée à la Politique culturelle de la MRC de Thérèse-De Blainville.
- **Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires et de loisirs.** Cette politique est un cadre officiel permettant de reconnaître les organismes du milieu, de circonscrire les conditions d'admissibilité et de préciser le soutien apporté par la Ville de Rosemère à la mise en place de leur offre de programmes et d'activités. Le soutien peut prendre la forme d'aide financière, technique, physique ou professionnelle (accompagnement, publicité et promotion, prêt de locaux, contribution financière, assurances, etc.). Cette politique confirme par conséquent le rôle joué par les associations civiles du milieu et leur apport inestimable et nécessaire à la qualité de vie de la communauté. Les organismes visés par cette politique œuvrent dans des domaines variés, notamment auprès des familles et des aînés.
- **Événements culturels et sportifs.** La Ville organise et accueille toute une panoplie d'événements culturels et sportifs. Mentionnons, à titre d'exemple, les tournois sportifs, la course Rosemère en santé, les concerts d'été, le Symposium de peinture, la Biennale internationale de caricature, la Fête des citoyens, les spectacles pour la famille, la Grande fête des enfants, les Barbecues en famille, etc.







## Mesures DÉJÀ MISES EN PLACE (SUITE)

### ACTIONS ET INTERVENTIONS S'APPLIQUANT AUX FAMILLES

Par son Service des loisirs, la Ville de Rosemère déploie une offre d'activités diversifiées visant les familles et les jeunes :

- Bibliothèque : heure du conte et conférences, programme « Une naissance, un livre », club estival « les Aventuriers du livre ».
- Activités culturelles : journées de la culture (activités pour les tout-petits et les familles).
- Activités récréatives jeunesse : activités pour tout-petits, enfants et adolescents; camps de jour, activités estivales.
- Activités familiales : activités sportives et créatives pour parents-enfants, programme spécifique pour la semaine de relâche scolaire, activités libres.
- Club Option Jeunesse (centre de loisirs pour les 12-17 ans) : activités sportives, culturelles, communautaires et socioéducatives, sorties, aide aux devoirs, échanges, etc. Programmation estivale variée.
- Autre : programme « 0-5-30 ».

Autres services :

- Plan quinquennal d'aménagement des parcs.
- Installation de balançoires pour personnes handicapées (parcs Gilmour et Rosenbloom).
- Aménagements de la maison Hamilton (lieu de repos, d'apprentissage, de rassemblement, de relaxation, aire de pique-nique, zone de fraîcheur, etc.).
- Programme de subvention pour enfant jusqu'à l'âge de 5 ans. Une famille peut recevoir un arbre, un livre et une aide financière pour des couches réutilisables.





## Mesures DÉJÀ MISES EN PLACE (SUITE)

### ACTIONS ET INTERVENTIONS S'APPLIQUANT AUX AÎNÉS

Par son Service des loisirs, La Ville de Rosemère offre une panoplie de programmes et de services destinés aux aînés :

- Bibliothèque : bibliothèque mobile, expositions.
- Activités adultes : les activités adultes sont accessibles aux aînés. Elles couvrent tous les domaines récréatifs.
- Entente intermunicipale : une entente avec les Villes de la MRC de Thérèse-De Blainville permet aux citoyens de s'inscrire aux activités des villes membres, sans égard au lieu de résidence. Cette entente couvre plus d'une centaine d'activités.
- Activités 50 ans et plus : quelques activités physiques et sportives.
- Appareils exerciseurs au parc Hamilton et à la piscine municipale.
- Programme d'allègement de la taxe d'eau (50 \$) pour les 67 ans et plus.

Autres services :

- Programme PAIR (aide individuelle aux retraités).
- Registre de personnes à mobilité réduite (avec la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville).
- Aménagements de la maison Hamilton (lieu de repos, d'apprentissage, de rassemblement, de relaxation, aire de pique-nique, zone de fraîcheur, etc.).
- Installation de bancs le long des routes et des sentiers d'interprétation pour les marcheurs de plus en plus nombreux. Installation d'un banc berçant à l'étang Charbonneau.
- Office municipal d'habitation (logements subventionnés ou non).





## ORIENTATIONS ET *objectifs* GÉNÉRAUX

### HABITATION

Habiter à Rosemère présente plusieurs atouts dont les citoyens sont conscients. La localisation s'avère avantageuse et le cadre de vie enviable.

Habiter Rosemère comporte cependant quelques astreintes, notamment sur le plan pécuniaire. Le coût de l'accession à la propriété demeure élevé pour nombre de jeunes familles désirant acheter une première maison, alors que l'entretien de la résidence représente souvent une contrainte importante pour les aînés. Ces derniers désirent demeurer dans leur communauté, mais peu d'alternatives s'offrent à eux. Le logement locatif est très rare et l'offre générale d'habitation peu diversifiée, sans compter le nombre insuffisant d'unités en résidences pour aînés.

Ainsi, une personne ayant grandi à Rosemère peinera à s'y établir avec sa famille, alors que les aînés sont obligés de quitter leur milieu de vie une fois qu'ils ne sont plus en mesure de s'occuper de leur maison.

Rosemère est une ville harmonieuse, notamment grâce à la présence et à la contribution de ses citoyens, et il est tout naturel pour eux de vouloir demeurer dans cette communauté à laquelle ils sont attachés. Nonobstant les mécanismes du marché immobilier, la Ville de Rosemère entend poursuivre et bonifier les leviers à sa disposition afin de favoriser l'accueil de jeunes familles et la rétention de ses aînés.

### Orientation :

FAVORISER LA MIXITÉ GÉNÉRATIONNELLE AU SEIN DE LA POPULATION.

### Objectifs généraux :

- Encourager la diversité de l'offre d'habitation.
- Attirer davantage de jeunes familles.
- Retenir les aînés dans la communauté.





## ENVIRONNEMENT ET *urbanisme*

Rosemère jouit d'un environnement des plus enchanteurs. Les traces du caractère champêtre et de villégiature sont toujours perceptibles dans certains secteurs et apportent à la municipalité son charme si caractéristique. Nombre de propriétés offrent une valeur esthétique incontestable et les résidents apportent grand soin aux résidences ainsi qu'aux terrains qui les environnent.

Plusieurs parcs, espaces verts et milieux naturels offrent une panoplie d'activités extérieures et de plein air dont profitent abondamment les Rosemérois. Le tout est complété par un urbanisme hérité de l'époque villageoise concentré sur la bande riveraine.

Le maintien de tels aménagements nécessite des efforts sans cesse renouvelés et qui doivent à la fois respecter la capacité des milieux et évoluer au fil des besoins de la population. La pression urbaine pose également un défi, notamment dans un contexte où les zones de développement résidentiel de Rosemère ont pratiquement atteint leur point de saturation.

La Ville de Rosemère, consciente de la richesse que représente l'environnement naturel ou aménagé du territoire, doit se faire le gardien du maintien de ces espaces et de leur convivialité pour la population.

### **Orientation :**

**PRÉSERVER LE CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL DES ROSEMÉROIS.**

### **Objectifs généraux :**

- Maintenir le réseau d'espaces, d'installations et d'aménagements publics.
- Améliorer la convivialité des parcs et des espaces verts.
- Valoriser l'entretien des propriétés privées.
- Préserver le patrimoine bâti.





## SERVICES COMMUNAUTAIRES ET *récréatifs*

Les loisirs et la vie communautaire représentent des bénéfices individuels et collectifs qui ne sont plus à démontrer : ils occupent une grande part dans la qualité de vie d'une communauté. Outre les apports bien documentés en ce qui concerne la santé physique et mentale, les activités, les programmes et les événements alimentent le sentiment d'appartenance, le lien communautaire et l'entraide au sein de la population.

Par ailleurs, la structure d'intervention en partenariat, qui repose largement sur la reconnaissance de l'expertise des organisations du milieu, contribue au maintien de rapports démocratiques entre la Ville et le milieu civil.

Malgré sa taille modeste comparativement à ses voisines, Rosemère présente une impressionnante offre de programmes, d'événements et d'activités communautaires et récréatifs. Les installations sont de qualité, la vie associative dynamique et les programmes au goût du jour.

Les efforts doivent toutefois être maintenus afin d'assurer une offre pertinente, tenant compte des aspirations et des besoins de la population, mais également des tendances en matière de pratique et d'organisation de l'offre.

La Ville de Rosemère doit enfin garder en tête la cible prioritaire que constitue l'accessibilité afin de permettre aux familles et aux aînés de profiter des bénéfices qu'apporte la participation à la vie communautaire et récréative.

### **Orientation :**

OPTIMISER LA PARTICIPATION ET L'ACCÈS AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES ET RÉCRÉATIFS.

### **Objectifs généraux :**

- Poursuivre le développement des programmes communautaires et récréatifs.
- Élargir le principe d'accessibilité de l'offre.





## **PARTICIPATION** *sociale*

La participation sociale inclut toutes les formes d'implication relative à la vie de la collectivité. Il peut s'agir du bénévolat, de la participation aux assemblées et consultations publiques, d'exercer son droit de vote ou tout simplement de l'entraide entre voisins. La participation sociale exprime la capacité de la communauté à s'organiser et à veiller au bien commun.

Les familles et les aînés peuvent se sentir particulièrement concernés par cette question. D'une part, parce que l'éducation à la citoyenneté peut se faire dès le plus jeune âge et que les parents servent d'exemple en la matière, d'autre part, parce que les aînés jouissent généralement d'une plus grande expérience et de plus de temps libre à mettre au service de la communauté.

La participation sociale présente plusieurs défis, de nombreux changements s'observent en matière de bénévolat et de démocratie. Les façons de s'impliquer évoluent et les organisations tant civiles que gouvernementales doivent s'y adapter.

La Ville de Rosemère entend favoriser la participation sociale en adaptant ses propres pratiques et en soutenant ses partenaires associatifs du milieu.

### **Orientation :**

**CONSOLIDER ET ACCROÎTRE LA PARTICIPATION SOCIALE.**

### **Objectifs généraux :**

- Soutenir l'action bénévole.
- Encourager la participation sociale auprès de toutes les générations.







## SOUTIEN *communautaire* ET SERVICES DE SANTÉ

Le soutien communautaire et les services de santé ne relèvent pas directement des compétences municipales. Toutefois, considérant les retombées de ces secteurs pour la population et la qualité de vie, la Ville de Rosemère ne peut les ignorer.

Son rôle s'inscrit cependant davantage dans un esprit de collaboration et d'appui envers les organisations et les agences dispensatrices de services de soutien communautaire et de santé. Les actions municipales tournent donc autour de l'information et de la sensibilisation. La Ville adhère toutefois aux grands principes soutenant la prévention en santé, tels que les saines habitudes de vie et le soutien communautaire.

### **Orientation :**

APPUYER LES INITIATIVES DU MILIEU EN MATIÈRE DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE ET DE SERVICES DE SANTÉ.

### **Objectifs généraux :**

- Maintenir la collaboration entre les partenaires municipaux et régionaux.
- Faciliter l'accès à l'information relative aux programmes de soutien communautaire et aux services de santé.
- Poursuivre les actions de sensibilisation aux saines habitudes de vie (alimentation et mode de vie physiquement actif).





## SÉCURITÉ DES BIENS ET DES *personnes*

Se sentir en sécurité est une condition fondamentale de la qualité de vie. Sous cet aspect, Rosemère se présente comme une ville sécuritaire, tant pour les personnes que pour les biens.

La sécurité n'est toutefois pas une dimension acquise une fois pour toutes. Les actions de sensibilisation et de prévention doivent être maintenues sur une base régulière afin de rappeler à tous les gestes et les circonstances favorisant leur protection.

La vulnérabilité des enfants et des aînés impose des mesures de sécurité qui leur sont spécialement destinées et qui visent à réduire les incidents malheureux, que ce soit dans l'espace public ou privé.

La Ville de Rosemère déploie déjà de nombreux programmes de prévention et de sensibilisation visant la sécurité des biens et des personnes et s'engage à maintenir et à bonifier ces mesures selon les besoins de la population.

### **Orientation :**

CONTINUER À FAIRE DE ROSEMÈRE UN MILIEU SÉCURITAIRE POUR SES CITOYENS.

### **Objectifs généraux :**

- Accroître le sentiment de sécurité.
- Maintenir et bonifier les programmes de prévention.





## COMMUNICATIONS ET *information*

Il est évident que les communications et l'information sont d'une importance capitale pour une communauté. Les plus beaux programmes, les meilleurs événements, les plus sages décisions et les plus grands services peuvent être déployés mais, faute d'information, bien peu de citoyens en profiteront.

Les communications et l'information sont complexes et doivent être interactives. La Ville doit informer les citoyens, mais ceux-ci doivent pouvoir communiquer également avec les instances municipales et les organisations du territoire. Les communications sont donc multidirectionnelles et l'information doit se rendre partout où elle est utile et attendue.

Ces opérations se complexifient avec la multiplication et la personnalisation des moyens de communication. Plutôt que d'y voir un casse-tête, la municipalité peut en saisir toutes les opportunités et assurer, au sein de son territoire, un déploiement de moyens de communication efficaces. Les familles et les aînés devraient se trouver au centre de cette cible et faire l'objet de stratégies adaptées à leur mode de vie.

La Ville de Rosemère veut, par conséquent, s'assurer que les moyens de communication mis en place ainsi que les informations diffusées répondent aux besoins de la population. En ce sens, elle s'est d'ailleurs dotée d'un Plan directeur des communications répondant à ces préoccupations et à ces enjeux.

### **Orientation :**

**FACILITER LES COMMUNICATIONS ENTRE LA VILLE ET LES CITOYENS.**

### **Objectifs généraux :**

- Recourir aux moyens de communication et de diffusion adaptés aux besoins et aux caractéristiques de la population.
- Maintenir et bonifier les initiatives permettant à l'administration municipale d'être à l'écoute de ses citoyens.
- Faciliter l'accès à l'information relative aux services et aux partenaires municipaux et régionaux.





## TRANSPORT

Le transport est une activité essentielle pour presque tous. Chacun souhaite pouvoir se déplacer de façon sécuritaire et conviviale par le moyen qui lui convient, au moment qui lui convient.

Cette évidence se heurte toutefois au nécessaire partage de la voie publique, à la configuration des rues et des artères héritée d'une époque où elles répondaient à d'autres besoins, à l'entretien saisonnier, et ainsi de suite. Rosemère ne fait pas exception et, pour nombre de citoyens, circuler dans certaines rues peut s'avérer une aventure.

La situation se complexifie d'autant plus que les usages évoluent alors que, par nature, les voies publiques sont difficilement adaptables en matière d'aménagement. Comment arriver à satisfaire, et de façon sécuritaire, à la fois les piétons, les cyclistes, les personnes utilisant une aide à la mobilité (fauteuil roulant, quadriporteurs, remorques à vélo, etc.), les automobilistes, etc.?

Par ailleurs, le transport représente parfois un défi pour les personnes qui n'ont pas ou plus de véhicule et qui doivent recourir au transport collectif. Ici, c'est la fréquence, l'itinéraire et l'accessibilité financière qui entrent en ligne de compte.

Dans les limites de ses possibilités, la Ville de Rosemère s'engage à examiner les mesures facilitatrices en transport.

### **Orientation :**

**AMÉLIORER LA CONVIVIALITÉ DU TRANSPORT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ.**

### **Objectifs généraux :**

- Accroître la sécurité sur la voie publique.
- Favoriser le recours au transport actif.
- Diversifier l'offre de transport collectif.





## REMERCIEMENTS

La Ville de Rosemère tient à remercier toutes les personnes et les organisations qui ont collaboré à la démarche de réalisation de cette politique.

### Membres du comité de suivi

- M. Normand Corriveau, conseiller municipal
- Mme Cheryl-Ann Cabana, représentante Club Horizon 50 +
- M. André Généreux, représentant aînés
- M. Claude Guérin, directeur, Services communautaires
- M. Ales Kralicek, représentant familles
- Mme Ghislaine Lefebvre, OMH de Rosemère
- Mme Sylvie Philippe, CSSS de Thérèse-De Blainville
- M. Marc-André Plante, directeur, Carrefour action-municipale et famille
- Mme Christiane Poirier, chef de division culture, Services communautaires

### Participants aux consultations de groupe

- M. Bernard Bélanger, Association Horizon Rosemère 50+
- Mme Marie-Andrée Bonneau, élue
- Mme Cheryl-Ann Cabana, Association Horizon Rosemère 50+
- Mme Céline Filion, OMH Thérèse-de-Blainville
- M. André Généreux, citoyen
- M. Michel Girouard, directeur, Service des communications

- Mme Janice Goodfellow, citoyenne
- Mme Ghislaine Lefebvre, Association Horizon Rosemère 50+
- Mme Nathalie Legault, directrice, Service d'urbanisme
- M. Jean-Philippe Lemire, directeur, Services techniques, travaux publics et environnement
- Mme Stéphanie Nantel, citoyenne
- Mme Geneviève Provost, citoyenne
- M. Jean Rivard, citoyen
- M. Marc Rouleau, directeur, Direction générale
- Mme Nicole Zucco, citoyenne
- M. Daniel Godin, représentant, sécurité incendie
- M. Jacques Caza, représentant, police

### Contribution complémentaire

- M. Marc Rouleau, directeur, Direction générale
- M. Mathieu Voyer, stagiaire en récréologie
- Mme Nathalie McKay, adjointe administrative, Services communautaires

### Consultants

- M. Simon Bastien
- Mme Edith Juneau





[www.ville.rosemere.qc.ca](http://www.ville.rosemere.qc.ca)

Tél. : 450 621- 3500



Imprimé sur du papier  
Enviro100 recyclé.

